

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

LORRAINE



En 2017 les administrateurs et la délégation de l'ANFH ont prolongé leurs engagements pour la formation continue des établissements et des agents lorrains. Avec le souci de développer des actions en proximité, de favoriser l'accès à la formation au plus grand nombre et de faciliter le développement des compétences de chacun.

Continuité des projets et perspectives d'avenir : l'ANFH Lorraine s'est également engagée pour se préparer à des réformes d'envergure :

- Accompagnement des établissements dans la coordination de la formation au sein des GHT
- Projet « Métiers et compétences Grand Est » qui vise à répondre aux transformations du paysage sanitaire, social et médico-social, aux nouvelles organisations à travers les GHT, pour permettre une adaptation constante et régulière des politiques RH
- Anticipation de la future réforme de la formation : Compte Personnel de Formation (CPF), Conseil en Evolution Professionnelle (CEP), décret qualité pour les organismes de formation.

CHRISTOPHE PETITDEMANGE

DELEGUE REGIONAL

SOMMAIRE

Fonds et formation	p. 4
Parcours et compétences	p. 6
Réseaux et proximité	p. 12
Chiffres clés 2017	p. 16

UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

90 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Lorraine emploi en 2017, 35 987 agents de la fonction publique hospitalière. Concernant le DPC médical, 25 établissements confient leur contribution à l'ANFH Lorraine. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

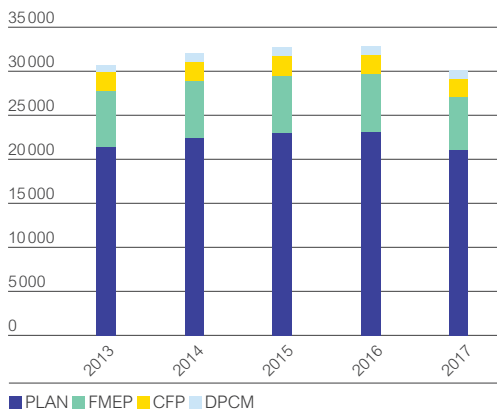
- mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- noue des partenariats et recherche des financements complémentaires ;
- contribue à l'optimisation des budgets formation ;
- prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- le 2,1% – Plan de formation ;
- le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2% – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE

PAR FONDS DEPUIS 2013



En 2017, le total des cotisations s'élève à 30 368 K€ contre 33 114 K€ en 2016, soit une augmentation de -8,3%. Cette évolution est inférieure à celle enregistrée au niveau national (2,4%).

91

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS
AU 0,6% - ÉTUDES PROMOTIONNELLES
ET 0,2% - CFP/VAE/BC

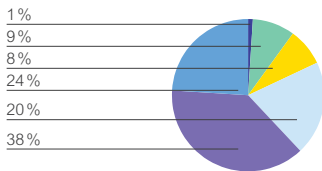
98,9%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
AU 2,1% - PLAN DE FORMATION

99,7%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS
PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

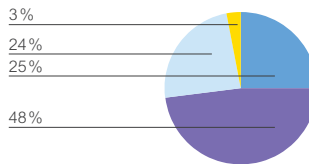
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% - PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ Moins de 50 agents
■ De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 21 255 K€ de cotisations au titre du 2,1%-Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 62% de ce montant provient des établissements de plus de 1 000 agents.

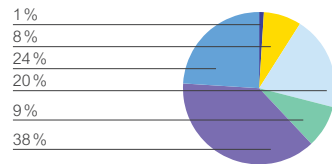
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% - DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 150 à 299 agents
■ De 300 à 999 agents

En 2017, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 970 K€ et concernent principalement les établissements de plus de 5 000 agents.

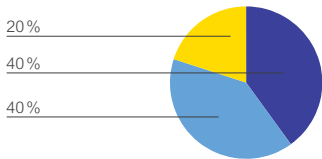
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% - ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% - CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 1 000 à 4 999 agents
■ Plus de 5 000 agents

Les cotisations versées au titre du 0,6%-Fmep et du 0,2%-CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 6 069 K€ et 2 023 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 81% du total de ces cotisations.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PLAN PAR SECTEUR



■ Médico-social : Personnes âgées
■ Sanitaire

La délégation compte 90 établissements adhérents au Plan de formation sur 91 cotisants, soit un taux d'adhésion de 98,9%.

40%

DES ÉTABLISSEMENTS
appartiennent
au secteur Sanitaire

■ Social/Médico-social :
Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 40% des établissements adhérents et 84% des effectifs couverts.

30 368 K€

COLLECTÉS PAR L'ANFH LORRAINE

21 255 K€

2,1% - PLAN DE FORMATION

6 069 K€

0,6% - ÉTUDES PROMOTIONNELLES

2 023 K€

0,2% - CFP/VAE/BC

50 K€

4,8% ESAT

970 K€

0,5% OU 0,75% - DPC MÉDICAL

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE

2,1 % – PLAN DE FORMATION

En Lorraine, le taux d'accès à la formation est en légère baisse par rapport à 2016 : 57,9 % contre 59,6 %. Cela représente 41 240 départs en formation. La répartition par type de charges reste sensiblement la même qu'en 2016. 42 % des stagiaires appartiennent à la catégorie C.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

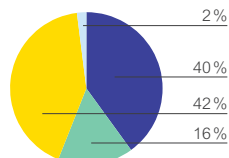
Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la fonction publique hospitalière :

- assure une veille juridique et sectorielle ;
- met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE DE RÉMUNÉRATION

42%

DES STAGIAIRES appartiennent à la catégorie C.



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2017, 42 % des stagiaires ayant bénéficié d'au moins une action de formation au titre du 2,1 %-Plan de formation sont des agents de catégorie C, contre 43 % en 2016. Autres : non répartis.

RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	% CHARGES	ARF (€)*
TYPE 1	847	28 610	5 196 400	2,4 %	103 541
TYPE 2A	15 296	195 617	4 596 200	21,3 %	571 746
TYPE 2B	9 179	120 544	4 655 801	21,6 %	371 979
TYPE 2C	15 187	222 082	6 065 230	28,1 %	555 140
TYPE 3	366	27 751	653 080	3,0 %	136 708
TYPE 4	347	266 930	5 017 066	23,3 %	5 171 488
TYPE 5	8	2 968	51 951	0,2 %	4 176
TYPE 8	10	116	6 732	0,0 %	3 114

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2c et de type 4, qui représentent respectivement 28 % et 23 % du total des charges.

Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008):

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF: Accords sur recettes futures

RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



47%
ENSEIGNEMENT



9%
DÉPLACEMENT



44%
TRAITEMENTS

41 240

DÉPARTS EN FORMATION EN 2017

57,9%

DES AGENTS DE LA RÉGION LORRAINE
ONT ACCÉDÉ À LA FORMATION
EN 2017

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Les études promotionnelles sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

LES ÉTUDES PROMOTIONNELLES EN LORRAINE

Les études promotionnelles représentent un effort conséquent en termes de mutualisation ; elles peuvent être financées grâce à des fonds spécifiques : FORMEP et FMEP. Les critères d'attribution tiennent compte des orientations nationales : diplômes correspondant aux besoins des établissements, typologie des établissements. Les choix se font également selon des orientations régionales : historique des dossiers accordés précédemment, taux de cotisation, efforts de financement des études promotionnelles sur les plans de formation.

Les reports de scolarité sont examinés en priorité, selon un calendrier spécifique, soit 6 mois avant la rentrée : juillet N pour les rentrées de février N+1, décembre N pour les rentrées de septembre N+1. Cela permet aux instituts de ne pas bloquer de places pour des reports hypothétiques, et d'ouvrir les concours en garantissant une pleine capacité d'accueil.

Pour l'année 2017 les demandes de prise en charge des études promotionnelles dans le cadre des fonds mutualisés restent stables par rapport à l'exercice précédent. La totalité des demandes de prise en charge a été validée (149 dossiers).

Les principaux diplômes accordés en Lorraine dans le cadre du guichet unique sont :
→ IDE
→ Cadre de santé
→ DE aide-soignant.

À noter qu'avec l'élargissement du FORMEP, des demandes complémentaires ont pu être acceptées :
→ formations des filières non soignantes ;
→ formations complémentaires IBODE ;
→ agents sans poste à l'issue de la formation.
Sur délibération des administrateurs régionaux, il n'y a plus de prise en charge des études promotionnelles dans le cadre du CFP.

DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2017	NOMBRE EP 2016	TAUX D'ÉVOLUTION 2017/2016
DE INFIRMIER	174	188	-7,4%
DEAS	88	97	-9,3%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	68	73	-6,8%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	38	35	8,6%
DE IBODE	25	18	38,9%
DEAES	22	10	120,0%
CAFERUIS	22	22	0,0%
DEAMP	20	40	-50,0%
DE ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	16	14	14,3%
DE PUÉRICULTRICE	14	17	-17,6%
AUTRES	75	58	29,3%
TOTAL	562	572	-1,7%

En 2017, la délégation compte 562 études promotionnelles en cours de financement contre 572 en 2016. Le diplôme d'État d'infirmier reste le diplôme le plus préparé (31 % de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'aide-soignant (16 %).

Ces derniers accusent toutefois une baisse par rapport à 2016 (-7,4 % et -9,3 %), au profit notamment des diplômes d'État de bloc opératoire, et d'accompagnant éducatif et social (remplaçant notamment celui d'aide médico-psychologique).

RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2017)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1 % ; 0,6 %	544	228
SUR LE 0,2 %	18	-
TOTAL	562	228

Sur 562 études promotionnelles en cours de financement, 228 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1 %-Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

562

ÉTUDES PROMOTIONNELLES
EN COURS DONT

228

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2017

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2% – CFP/VAE/BC

DÉPARTS EN FORMATION

DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

55,9%

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

123

CFP *
(DOSSIERS CLASSIQUES)

40

VAE *

18

ÉTUDES
PROMOTIONNELLES *

182

BILANS DE COMPÉTENCES *

* Nombre de dossiers en cours

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2017 PAR DISPOSITIF



■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

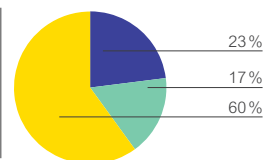
Avec 123 dossiers en cours de réalisation en 2017, le CFP classique représente 34% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2017 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

60%

DES DOSSIERS
concernent la catégorie C



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (60%), suivis des agents de catégorie A (23%).

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

DPC MÉDICAL

ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le DPC est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit

participer à minimum deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'ANDPC, être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes HAS.

+1 900

DOSSIERS FINANCÉS
AU TITRE DE L'AGRÈMENT
DPC MÉDICAL, DONT :

85%

CONCERNANT LES MÉDECINS

12%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

3%

CONCERNANT LES AUTRES
CATÉGORIES (PRATICIENS À DIPLÔME
HORS UNION EUROPÉENNE...)

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH LORRAINE

CHIFFRES CLÉS

Réseaux, groupes de travail, commissions

→ **37** participants au séminaire
des instances régionales
« Appréhender les évolutions
de la formation professionnelle
continue dans la FPH »

→ **82** participants aux réunions
départementales des responsables
formation

→ **28** participants aux **2** réunions
de recueil des besoins de formation
(Plan d'Actions Régionales 2017)

ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES

49 ACTIONS

930 STAGIAIRES

Les 6 premières thématiques :

- Le toucher comme média relationnel – 173 demandes
- Comment réagir face à l'agressivité – 137 demandes
- Prise en charge de la personne vieillissante présentant des troubles du comportement – 92 demandes
- Prise en charge de la personne en fin de vie – 88 demandes
- Management et bien être au travail – 86 demandes
- Manager une petite équipe – 86 demandes

ACTIONS DE FORMATION COORDONNÉES RÉGIONALES (OU PLAN INTER-ÉTABLISSEMENTS)

2 ACTIONS

28 STAGIAIRES

- GPMC – Construire et animer une démarche GPMC
- GPMC – Intégrer la notion de compétences dans l'entretien professionnel – Module 1 : Notions de compétences.

JOURNÉES RÉGIONALES THÉMATIQUES

7 JOURNÉES
ONT RÉUNI
513 PARTICIPANTS

- Journée de clôture du projet « La dynamique qualité dans les instituts de formation : retours d'expériences » – 62 participants
- Colloque « Maladies mentales et criminalité : quelles responsabilités » – 111 participants
- Journée d'information « La loi santé, le décret GHT et ses impacts ? » – 107 participants
- Conférence Datadock « Décret qualité et datadock » – 25 participants
- Conférence cadres « Mieux communiquer pour mieux manager » – 45 participants
- Réunions des RFC – 82 participants
- Réunion de réseau des RFC : « Le CPA-CPF dans la FPH » – 81 participants.



ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH L'ANFH LORRAINE

PROJET STRATÉGIQUE RÉGIONAL

2016-2019

Le projet stratégique régional de l'ANFH Lorraine donne à l'ANFH 5 priorités :

- accompagner les évolutions de la FPH ;
- renforcer les relations de proximité avec les établissements adhérents, avec les agents hospitaliers ;
- accompagner l'évolution des métiers et des compétences des agents de la FPH ;
- poursuivre l'accompagnement des établissements dans la mise en œuvre du Développement Professionnel Continu et de ses évolutions ;
- promouvoir les nouveaux modes d'apprentissage.

En 2017, l'ANFH Lorraine a mis en place :

- le réseau des Responsables Formation Continue en organisant une première réunion d'information sur le CPA-CPF ;
- des sessions d'accompagnement des établissements dans la coordination de la formation au sein des GHT ;
- édition d'un numéro spécial de la revue « la Valeur » sur le projet Qualité dans les instituts de formation ;
- le projet « Métiers et compétences Grand Est ».

DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

ANFH.FR/LORRAINE

Le site internet de l'ANFH région permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation ANFH Lorraine.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents, comme par exemple le site DPC.





90

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
À L'ANFH LORRAINE



57,9%

TAUX D'ACCÈS
À LA FORMATION

ADHÉRENTS

98,9% ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1% – Plan de formation soit 99,7% des agents
de la FPH de la région

25 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

41 240 DÉPARTS EN FORMATION
AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

123 DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT
(DOSSIERS CLASSIQUES) *

40 DOSSIERS VAE
EN COURS DE FINANCEMENT *

182 BILANS DE COMPÉTENCES
FINANCÉS*

562 ÉTUDES PROMOTIONNELLES
FINANCÉES**

DONNÉES FINANCIÈRES

30 368 K€
COLLECTÉS EN 2017

Répartition

21 255 K€ 2,1%
PLAN DE FORMATION

6 069 K€ 0,6%
FMEP

2 023 K€ 0,2%
CFP/VAE/BC

50 K€ 4,8%
ESAT

970 K€ 0,5% OU 0,75%
DPC MÉDICAL

* Dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

